

Monsieur ROUZIERES, Maire de Maurs, préside la séance.

Présents : Mesdames : **DELORT - SEYROLLE - TANNE**

Messieurs : **AMADIEU – CABEZON – DESSALES – LELARGE – GENTIL – PICARROUGNE –
TOURRILHES - VISINONI**

Excusés : Monsieur **BOUNIE** donne pouvoir à Madame **TANNE** ; Monsieur **BRANDALAC** donne pouvoir à Monsieur **GENTIL** ; Monsieur **BRAYAT** donne pouvoir à Monsieur **CABEZON** ; Madame **HERCOUET-TESTA** donne pouvoir à Madame **DELORT**

Absente : Madame **FERRIERES**

Secrétaire de séance : Madame Monique **DELORT**

1/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2013

Ce procès verbal est approuvé.

2/ DECISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

D. I. A. :

- N° **511** concerne la mutation **MOREL** à **L'HUISSIER- HUGONNET – DONNADIEU/HENRI/BERRUYER**, parcelles **AD – n° 419** pour 1 a 00 ca - **AD - n° 422** pour 10 a 30 ca,
- N° **512** concerne la mutation **DOMERGUE – SAJUS/HENRI/TEYSSÉDOU**, parcelles **AB – n° 229** pour 12 ca – **AB n° 230** pour 6 a 81 ca.
- N° **513** concerne la mutation **RIVES/RIVIERE-LAVERGNE**, parcelle **AD – N° 827** pour 5 a 92 ca.

DECISIONS DU MAIRE :

- N° **345** concerne le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à Madame Béatrice **MALARET** pour l'installation d'un chauffe eau solaire pour son habitation située au Lotissement Le Conte.
- N° **346** concerne la signature de l'avenant n° 2 au marché de « Travaux de réseaux d'assainissement, d'A. E. P. et de génie civil du lotissement Le Conte » (lot n° 2) afin d'ajuster le quantitatif du marché et d'intégrer des travaux supplémentaires pour une moins-value de -1.10 € H. T.

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1/ Réhabilitation de « l'espace du Truel » : réaffectation F. E. C. 2010

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de permettre à certaines associations de bénéficier d'un nouveau bâtiment mieux adapté à leurs activités. Il avait été envisagé, en 2010, d'acquérir un immeuble or, les négociations avec le propriétaire n'ont pu aboutir. Le Conseil Général du Cantal avait attribué une aide financière de 28 000€ au titre du FEC 2010 pour la réalisation de ce projet.

A titre exceptionnel, le Conseil Général a accepté de réaffecter cette subvention pour la réhabilitation de « l'espace du Truel ». Cela permettra à quelques associations de bénéficier d'un bâtiment mieux adapté à leurs activités.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de réhabilitation	301 000.00	ETAT - DETR 2013	40 000.00
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	36 000.00	ETAT – Réserve Ministérielle	119 600.00
		DEPARTEMENT DU CANTAL – FEC 2010	28 000.00

		Autofinancement	149 400.00
TOTAL	337 000€HT	TOTAL	337 000.00€

3-2/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS

L'équipe minime filles du Collège des Portes du Midi est vice championne départementale, vice-championne académique et inter académique de rugby. A ce titre, cette équipe a été qualifiée pour les championnats de France UNSS qui se sont déroulés les 22, 23 et 24 mai dernier à Brive la Gaillarde (Corrèze).

Le coût financier prévisionnel relatif à la participation à cette compétition s'élève à environ 2 500€. L'équipe a porté les couleurs de la ville. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 €.

2-3/ ABBATIALE SAINT CESAIRE : APPROBATION D'AVENANTS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'abbatiale Saint Césaire des travaux supplémentaires ont été nécessaires (clocheton sommital en cuivre, évacuation des eaux pluviales du clocher, etc...).

2-4/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS (voir annexe 1)

3/ URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La modification simplifiée porte sur les points suivants :

- remplacement de la zone UT par la zone UL dans le règlement,
- ajout de la zone ULi dans le règlement,
- remplacement de la zone UT par la zone UL et ULi dans le rapport de présentation.

Cette modification est nécessaire suite à une erreur matérielle de la réglementation du PLU, le centre de vacances est actuellement classé en zone UL et ULi sur les documents graphiques du P. L. U. alors que la réglementation s'y rapportant est affectée dans le règlement à une zone UT.

4 / TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

VALIDATION DEVIS TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 8 MAI

Ces travaux, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal pour un montant total de l'opération qui s'élève à 860,08 Euros H. T. Ces travaux ne seront entrepris qu'après le versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H. T. de l'opération, soit 430.04€.

5/ PERSONNEL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - SERVICE ECOLE DE MUSIQUE

La Communauté de Communes « Cère & Rance» a accepté une mise à disposition de l'un de ses professeurs de musique. Au cours de l'année 2011-2012, les élèves de l'école municipale de musique de Maurs ont pu s'initier à de nouveaux instruments.

Une nouvelle convention pour l'année scolaire 2013-2014 sera signée. Le temps d'intervention de l'assistant spécialisé d'enseignements artistiques sera de 4h/semaine pour l'année 2013-2014.

6 / QUESTIONS DIVERSES

- Informations communautaires

LE MAIRE,

C. ROUZIERES